

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2438

Attribution d'une subvention dans le cadre de la Fête des Lumières 2016 pour le spectacle déambulatoire en Centre-ville - Approbation d'une convention mixte.

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 OCTOBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), Mme BESSON (pouvoir à M. CLAISSE), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. BRAILLARD, M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme SANGOUARD (pouvoir à M. HAVARD), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2438 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA FÊTE DES LUMIÈRES 2016 POUR LE SPECTACLE DEAMBULATOIRE EN CENTRE-VILLE - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE. (DIRECTION DES ÉVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 20 septembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Fête des Lumières est à la pointe de la création lumière et de ses évolutions technologiques. Durant le festival, la Ville de Lyon présente au public la Lumière sous toutes ses formes, de la projection lumière, au vidéo-mapping, en passant par la flamme, les objets lumière ou le laser.

Depuis 2011, la Fête des Lumières présente même un spectacle itinérant, où des objets monumentaux, lumineux et surprenant rythment le parcours des visiteurs en centre-ville.

- 2011 : « *Les lanternes de Fukuno* » en collaboration avec la Ville Japonaise de Fukuno ;
- 2012 : « *La sarabande des animaux magnifiques* » - L'atelier de l'événement ;
- 2013 : « *Allebrilles* » - Compagnie les Grandes Personnes ;
- 2014 : « *Dundu, les géants de lumière* » - Compagnie Dundu.

Pour 2016, au vu du report de la programmation artistique de la Fête des Lumières voté au Conseil municipal du 23 novembre 2015 (délibération n° 2015/1663), le projet initialement sélectionné en 2015 a été repris.

Le spectacle « Les Lampadophores » est une création originale de l'Association Picto Facto, qui propose ses créations dans de nombreux pays. Cette Association est spécialiste dans la création de spectacles itinérants utilisant des structures gonflables portées. Conforme à l'exigence de création originale de grande qualité exigée par la Fête des Lumières pour faire rayonner Lyon dans le monde entier, la Compagnie crée un spectacle unique pour la Fête des Lumières de Lyon, intégrant pour la première fois un éclairage de structures gonflables mobiles originales.

L'Association propose un spectacle de grands personnages gonflables pilotés par une équipe de marionnettistes et accompagnés de chariots son, les structures aux multiples couleurs, de forme variées et originales interagiront avec le public comme des objets éclairés et éclairants donnant l'impression d'improbables cyclopes aux regards lumineux créant ainsi un jeu chorégraphique. Le projet est composé de 10 éléments mobiles « Les Lampadophores » portés ou poussés par 14 comédiens, danseurs, acrobates.

Les Lampadophores ne constituent pas un convoi, mais des éléments de spectacles autonomes, qui déambulent en interaction avec les visiteurs par la lumière et le son.

L'emplacement et le parcours de ces Lampadophores qui sont variables, participent à la bonne circulation des visiteurs, occupent des espaces intermédiaires entre des installations fixes, ouvrent des soirées à des emplacements déterminés et peuvent varier d'un soir à l'autre ou au cours d'une soirée en fonction des besoins de l'organisation de la Fête de Lyon.

Au vu de l'intérêt artistique et de l'adaptabilité de ce projet au vu des contraintes de sécurité en centre-ville, il vous est proposé d'allouer une subvention de 40 000 euros à l'Association Picto Facto pour la réalisation du spectacle déambulatoire éclairé « les Lampadophores ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 2^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention annuelle mixte susvisée est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
3. La dépense correspondante, soit 40 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, sur le code service 10230, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit n° 61756, fonction 024, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN